



COMITE REGIONAL CORSE  
DE GYMNASTIQUE



# CAHIER DES CHARGES COMPETITION

Le Comité Régional Corse de Gymnastique a établi le présent cahier des charges pour exécution et mise en application par le Comité d'Organisation Local dès sa désignation pour une compétition régionale.

Le cahier des charges constitue un contrat d'engagements entre le Comité d'Organisation Local (C.O.L.) et le Comité Régional Corse de Gymnastique (CRCG).

Il définit les obligations et responsabilités des deux partenaires selon les directives et règlements fédéraux et obligations légales en vigueur.

Il a pour objectif d'assurer à TOUS (Compétiteurs, Acteurs, Organismes, Publics...) :

- Le CONFORT
- La SECURITE
- La QUALITE dans TOUS les DOMAINES.

Ce document a pour objet l'encouragement des associations à organiser des manifestations et des compétitions du Comité Régional Corse de Gymnastique.

C'est un cadre ayant pour but d'accompagner les Responsables du C.O.L. dans toutes les étapes de préparation et d'exécution de leur mission.

## **RECOMMANDATIONS :**

Le candidat à l'organisation d'une compétition régionale doit s'assurer :

- De ne pas être en concurrence sérieuse au plan local,
- De pouvoir bénéficier des installations requises,
- De pouvoir bénéficier de l'ensemble du matériel requis.

## **CANDIDATURE à une COMPETITION REGIONALE**

Une association, un groupement d'association ou une structure déconcentrée (comité départemental), affiliés à la F.F.G. peut se porter candidat à l'organisation d'une compétition régionale.

La déclaration de candidature doit parvenir 15 jours avant la réunion de rentrée au Président Régional avec copie au DTGR.

Les dates de compétitions ne sont pas négociables par les éventuels organisateurs.

Si plusieurs candidatures étaient déposées pour une même manifestations, la désignation sera faite par l'ensemble des participants à la réunion de rentrée selon les critères ci-après :

- Alternance Nord-Sud,
- Infrastructure proposée,
- Antécédent à organiser.
- Caractère de promotion de la discipline concernée sur le lieu de l'organisation.

### **COMPOSITION DU C.O.L :**

#### **Les autorités locales organisatrices :**

- Le Président de l'association support,
- Si le COL se compose de plusieurs clubs, les organisateurs désignent un responsable général,
- Les membres actifs : désignation à l'initiative du COL,

&

#### **Les Responsables du CRCG :**

- Le Président du CRCG,
- Le Vice-Président chargé des compétitions,
- Le/la Délégué(e) Technique de la discipline concernée
- Le/la Responsable des Juges de la discipline concernée

**Le Comité d'Organisation Local** doit s'appuyer sur une ou des associations déclarées, agréées et affiliées à la Fédération Française de Gymnastique.

## **RESPONSABILITES du COMITE D'ORGANISATION LOCAL**

Une réunion d'harmonisation sera positionnée 2 à 4 semaines avant la manifestation.

### **Il sera habilité à :**

- Percevoir un droit d'entrée à la manifestation fixé en conformité avec les us et coutumes fédérales.
- Percevoir les bénéfices d'une vente de programmes ou divers stands,
- Percevoir les avantages d'une souscription, de subventions diverses ou d'une campagne publicitaire, dans le respect du partenariat fédéral

En aucune manière, un contrat local ne pourra prévaloir sur un contrat fédéral.

Toute publicité pouvant porter atteinte à la santé ou à la moralité sera rejetée.

### **Au plan administratif, le COL devra :**

- Indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du responsable local (ou général si plusieurs clubs) de la compétition,
- Accueillir les gymnastes, juges et officiels (communication d'informations sur le déroulement de la compétition),
- Avoir, sur le lieu de la compétition, les imprimés de « déclaration d'accident » FFG-ALLIANTZ, à disposition du/de la responsable de la compétition.
- Contracter une assurance spécifique (Responsabilité Civile) et/ou demander une extension au titre du Contrat Club Affilié FFG,
- S'assurer que la Responsabilité Civile couvre bien le matériel (prêté ou non)
- S'assurer que la Responsabilité Civile couvre bien les membres actifs du COL,
- Se mettre ne règle avec la SACEM,
- Contrôler les personnes habilitées à circuler dans l'enceinte de la compétition,
- Installer comme il se doit toutes les publicités des différents partenaires de la FFG qui lui ont été remises.
- Demander une visite de la Commission Départementale de la Sécurité, un mois avant la compétition, en cas de configuration non encore homologuée des installations.

- Prévoir une collation et des rafraîchissements pour les juges et les responsables du déroulement et du secrétariat informatique.
- S'assurer de la présence d'un médecin ou des services de soins et de secours à proximité pour toute la durée de la manifestation,
- Avertir par courrier les services de sécurité (pompiers, SAMU, hôpital...) proches du lieu de compétition et vérifier que l'accès au plateau leur soit facilité pendant toute la durée de la compétition.
- Organiser dans la mesure du possible, en accord avec les responsables techniques régionaux, des démonstrations ou toutes activités mettant en avant le club local et les disciplines de la gymnastique.
- Désigner un responsable du protocole,
- Accueillir les personnalités invitées par l'organisateur et le C.R.C.G.

**Du point de vue technique, le COL devra :**

- Fournir une salle de compétition équipée en agrès et matériel homologués : réglementation FFGYM en vigueur.
  - Equipée d'une liste de numéros d'appels urgents,
  - Et sonorisée (appel des gymnastes et diffusion de la musique pour le sol ou l'ambiance)
- Délimiter le plateau pour le fermer à toute personne étrangère à la compétition,
- Mettre à la disposition des entraîneurs et des gymnastes des vestiaires référencés par groupes ou clubs,
- S'assurer de la collaboration d'une équipe « matériel » pouvant répondre à toute éventualité engageant la sécurité des gymnastes et/ou du public,
- Prévoir un poste de sonorisation et un matériel de dépannage en cas de défaillance,
- Prévoir les moyens électriques nécessaires pour la sonorisation et le secrétariat informatique,
- Prévoir une salle ou un endroit calme et réservé pour la réunion des « juges »,
- Selon la compétition et en accord avec la commission des compétitions du C.R.C.G, fournir une salle d'échauffement équipée du matériel spécifique à la discipline concernée ou un espace « échauffement général »

## **RESPONSABILITES du COMITE REGIONAL CORSE DE GYM**

- Il fixe et perçoit les droits d'engagements,
- Il vérifie si les clauses contenues dans le cahier des charges sont respectées dans les faits,
- Il fournit le matériel informatique complet, paramétré et prêt à l'utilisation (2 postes et 2 imprimantes)
- Il assure le contrôle du secrétariat de la compétition et transmet les résultats à la Zone Sud-Est et à la FFG,
- Il valide le choix du C.O.L concernant la désignation du responsable du protocole.

### **La DTGR et/ou les responsables techniques ont pour tâches :**

- D'établir et diffuser une planification précise du déroulement de la manifestation au moins 15 jours avant le déroulement de cette dernière. (consultation en amont pour coordination avec le C.O.L)
- De désigner et convoquer le plateau de juges,
- De vérifier la conformité du matériel nécessaire à la compétition,
- De désigner un responsable de plateau,
- D'assurer le contrôle de validité des licences.

## **LE PROTOCOLE**

Le protocole est l'ensemble des mesures qui permettent de souligner et ainsi de valoriser à sa juste importance un évènement.

Le protocole est incontournable et il est primordial de bien le préparer et de bien le réussir. (il supporte mal les oublis, les erreurs, les maladresses et encore moins les « rattrapages » improvisés « à chaud » dans l'extrême urgence).

**Le protocole est l'outil qui laissera une bonne ou une mauvaise image dans la mémoire collective des acteurs, des spectateurs, des organisateurs et des invités de l'évènement.**

D'une manière générale, la cérémonie protocolaire pour la remise des récompenses sportives est orientée comme suit :

- Le premier est récompensé par le représentant fédéral du rang le plus élevé,
- Le second est récompensé par un Elu ou un représentant de l'Etat et de ses Services, (en cas d'absence d'élu, désigner un représentant fédéral)
- Le troisième est récompensé par le Responsable de l'Organisation Locale ou un de ses collaborateurs.

## LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Pour les compétitions organisées dans une enceinte sportive ouverte au public, l'organisateur se soumet au dispositif de sécurité traditionnel (sécurité des matériels, vérification des accès et évacuation des installations réservées au public, des sanitaires...) édité par le propriétaire des installations qui en est juridiquement responsable.

Dans le cas d'une utilisation exceptionnelle à des fins sportives d'une enceinte dont la vocation première ou habituelle est différente (Palais des congrès, Palais des expositions...) ou de la mise en place d'installations provisoires se référer au cahier des charges de la FFG.

### OBLIGATIONS POUR LES ORGANISATEURS :

- **SALLE DE REUNION** ou endroit calme et réservé : à prévoir dans le gymnase ou à proximité (réunion de juges)
- **DECORATION** : les salles doivent être décorées et accueillantes,
- **MATERIEL GYMNIQUE** : l'utilisation d'un plateau homologué (GAF-GAM) ainsi que le respect de la Réglementation technique FFG en vigueur sont obligatoires.

Prévoir mini-trampoline, tremplins et doubles tremplins, tapis supplémentaires de réception de 10 cm, bacs magnésie en quantité suffisante.

- **AUTRE MATERIEL** :
  - **Sonorisation** : 2 lecteurs CD ou 1 ordinateur + 1 lecteur CD, un microphone et un ampli. Prévoir une sonorisation de secours, de la musique d'ambiance et 2 personnes.  
(le matériel audio doit assurer une parfaite propagation du son tant pour les gymnastes que pour le public (penser à faire des essais).
  - **Décamètre** : en prévoir 1 par table de saut (graduations sur 25m pour la course d'élan)
  - **Bancs ou caisses** pour les gymnastes. Penser à/aux ateliers repos.
  - **Tables pour présentation des récompenses et podium**

Pour l'équipe matériel plateau : papier de verre pour barres, trousse à outils pour agrès (clé 19,17, tournevis...), scotch de couleur, triple mètre (hauteur des agrès), magnésie, matériel de nettoyage en cas de gymnaste malade.

- **MATERIEL JUGES** :
  - Tables et chaises en nombre suffisant.
  - Chronomètres – gong ou sonnette,
  - Collation et rafraîchissements.
- **DIRECTION DE COMPETITION** : Prévoir un emplacement pour avoir l'ensemble de la compétition sous les yeux pour le chef de plateau, le secrétariat informatique et la sono. Ne pas oublier les alimentations électriques distinctes pour la sono/micro et l'informatique.
- **SECRETARIAT**: Prévoir le petit matériel de secrétariat (papier, scotch, agrafeuse, calculatrices, stylos...) pour les secrétaires d'atelier et l'informatique. Le matériel informatique étant fourni par le Comité Régional : page 5-responsabilité du CRCG- point 4

## DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- **ACCUEIL** : Pour un plus grand confort du public et des acteurs, prévoir un fléchage ou un plan pour se rendre aux gymnases. Prévoir un accueil public : informations sur le déroulement de la compétition, les installations (vestiaires, buvette, toilettes...), les horaires...
- **OFFICIELS – JUGES ARBITRES** : Le CRCG prendra en charge les déplacements des officiels et juges convoqués par lui. Ils seront défrayés en frais kilométriques, au tarif voté (0.30€) lorsqu'ils se seront déplacés avec leurs véhicules. Les juges qui se seront fait transporter ne seront pas défrayés, de même que les personnes qui les transporteraient (dirigeants, entraîneurs...) et qui ne seraient pas convoqués par le CRCG. Le covoiturage est recommandé. Il doit permettre aux juges mineurs d'être véhiculé sur les lieux de compétition.  
Le CRCG remboursera également les déplacements faits en train ou en car, sur présentation du justificatif de transport.

- **DEROULEMENT** :

- Echauffement : l'organisateur prévoit un responsable chargé de contrôler l'entrée des gymnastes en salle d'échauffement et préparer l'entrée des gymnastes sur le plateau de compétition. Seuls les gymnastes, les entraîneurs et les responsables de la compétition sont autorisés à pénétrer en salle d'échauffement.
- Nombre d'entraîneurs : conformément au règlement technique de la FFG sont autorisés sur le plateau de compétition :
  - En équipe : 1 à 2 entraîneur(s)
  - En individuel : 1 entraîneur pour 1 gymnaste, et 2 entraîneurs maximum pour 2 gymnastes et plus par club et par agrès.

**Exigences vestimentaires:**

- Survêtement avec logo du club (tee-shirt, K-way, polaire avec logo du club autorisé).
- Les pantacourts, shorts, corsaires sont interdits.
- Secrétaires/Estafettes : Si l'organisateur prévoit de mettre des secrétaires et/ou des estafettes aux agrès, celles/ceux-ci doivent être vêtu(e)s de manière uniforme.

**Pour toute question non traitée dans ce document se référer aux règlements FFG.**

- **PRESSE/PHOTOS** :

Seules les personnes accréditées par les responsables de la compétition sont autorisées à pénétrer sur le plateau de compétition pour y faire des photos.

Le COL est responsable de la transmission des horaires de compétition aux journalistes ainsi que des résultats.

- **SECURITE** :

Le comité d'organisation peut prévoir un service d'ordre.

Le Comité Régional Corse de Gymnastique n'est, en aucun cas, responsable des incidents pouvant survenir avant, pendant et après la compétition.

Le C.O.L n'est en aucun cas responsable des incidents pouvant survenir avant ou après la compétition et/ou en dehors du site de la compétition.



<b>CHAMPIONNATS REGIONAUX GAF/GAM</b>
---------------------------------------

- Plateau de compétition

<b>INDIVIDUELS</b>	<b>EQUIPES DIR/DR</b>	<b>CIRCUITS EDUCATIFS</b>
1 praticable mixte +	1 praticable mixte +	1 praticable mixte +
<b>GAF</b>	<b>GAF</b>	<b>GAF</b>
2 tables de saut + 1 barres asymétriques + 2 poutres	2 tables de saut + 1 barres asymétriques + 2 poutres	1 table de saut + 1 bloc tapis de 1 M – 1 barres asymétriques – 2 poutres
<b>GAM</b>	<b>GAM</b>	<b>GAM</b>
1 barre fixe + 1 barres parallèles	1 barre fixe + 1 barres parallèles	1 barre fixe + 1 barres parallèles
<b>+ GAF/GAM</b>	<b>+ GAF/GAM</b>	<b>+ GAF/GAM</b>
6 tremplins simples	6 tremplins simples	5 tremplins simples
5 doubles tremplins (possibilité aux barres de remplacer le double tremplin par un rebondisseur)	5 doubles tremplins (possibilité aux barres de remplacer le double tremplin par un rebondisseur)	4 doubles tremplins (possibilité aux barres de remplacer le double tremplin par un rebondisseur)
2 mini-trampolines	2 mini-trampolines	2 mini-trampolines
7 sur-tapis de réception	7 sur-tapis de réception	6 sur-tapis de réception

Le plateau de compétition doit être conforme à la réglementation de la brochure technique FFG en vigueur.

- Plateau d'échauffement

Les catégories à finalité nationale doivent bénéficier des mêmes conditions que celles de compétition. Si le club organisateur ne peut mettre à disposition une seconde salle conforme, l'organigramme tiendra compte d'un échauffement sur le plateau de compétition pour les dites catégories.

Pour les catégories à finalité zone et/ou régionale, l'organisateur doit obligatoirement mettre à disposition une aire d'échauffement général d'un minimum de 10M X 10 M. La mise à disposition d'agrès est facultative et à l'initiative des COL.

## CHAMPIONNATS REGIONAUX GR

Organisation Générale confère gymnastique

**Spécificités techniques :**

- Une salle avec hauteur de 6 à 10 mètres.
- Une moquette ou une surface équivalente de 14 x 14 mètres.
- Un matériel permettant de contrôler la conformité des engins.